

# POLLUTION ATMOSPHERIQUE PROCEDURES PREFECTORALES ACTIVEES

Le: 25/06/2019

### Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Les polluants atmosphériques liés aux rejets industriels et ceux en lien avec les transports vont réagir entre eux sous l'effet des conditions météorologiques caniculaires attendues cette semaine et occasionner un épisode de pollution à l'ozone de longue durée.

Aujourd'hui lundi 24 juin, procédure information recommandation pour pollution photochimique (ozone) dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

Demain mardi 25 juin la persistance de cet épisode se traduit par une mesure d'Alerte ozone pour ces deux départements du 13 et 84.

L'épisode est de type : Estival.

### Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le: 24/06/2019



Alpes-de Haute-Provence Alpes Maritimes

Bouches-du-Rhone Var

Pas de procédure

Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles

Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public

Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

#### Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 24/06/2019						
Polluants et seuils dépassés en μg/m³						
O <sub>3</sub>	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>			
180						
180						

	Le: 25/06/2019			
Départements	Polluants et seuils dépassés en μg/m³			
	O <sub>3</sub>	PM <sub>10</sub>	$NO_2$	SO <sub>2</sub>
Alpes-de-Haute-Provence (04)				
Hautes-Alpes (05)				
Alpes-maritimes (06)				
Bouches-du-Rhône (13)	180			
<u>Var (83)</u>				
<u>Vaucluse (84)</u>	180			

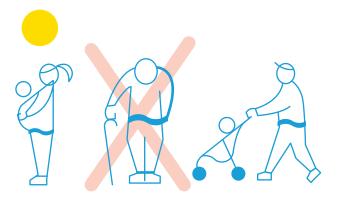
### RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION A L'OZONE

**NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS** 

Les PERSONNES VULNÉRABLES\* et SENSIBLES\*\* sont concernées par ces recommandations sanitaires.



Evitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Evitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.







Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

#### Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

- \* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires
- \*\* Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».







# RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

# Pour vos déplacements



Limitez les déplacements et différez ceux pouvant l'être



Privilégiez les transports en commun



Privilégiez le covoiturage



Utilisez des modes de déplacements non polluants



Respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température dans les bâtiments (sans climatisation excessive)





Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation des produits nocifs (colles, peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles de fertilisants et les travaux du sol





